

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de l'UPOV n°129

Le 23 février 2021

Saint-Vincent-et-les Grenadines adhère à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales

Saint-Vincent-et-les Grenadines a déposé son instrument d'adhésion à la Convention UPOV¹ le 22 février 2021 et deviendra le soixante-dix-septième membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) le 22 mars 2021.

NOTES A L'INTENTION DES EDITEURS

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève.

L'UPOV a pour mission de mettre en place et de promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

L'UPOV compte 77 membres et couvre 96 États. Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines (à partir du 22 mars 2021), Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9111 Mél. : upov.mail@upov.int

Site Web : <https://www.upov.int>

Réseaux sociaux



Compte Twitter : @UPOVint



Compte LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/upov-official>

[Fin du document]

¹ Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972, le 23 octobre 1978 et le 19 mars 1991.